



Plan départemental bovin lait 2008-2010

1. Aider les éleveurs à préserver l'environnement et à améliorer leurs

conditions de travail		conditions particulières à chaque action	taux et aide maxi pour l'ensemble du volet 1.
11. environnement	stockage ou traitement des effluents, racleurs d'aire d'exercice	Investissement < 10 000 € Aide maxi 2000 €	Taux d'aide : 30 % (40 % pour nouvel installé) Aide maxi sur la durée du plan : 10 000 €
12. énergie	pré-refroidisseurs de lait, récupérateurs de chaleur sur condenseur de tank à lait, chauffe-eau solaire	Investissement < 4 000 €	
13. eau	station de récupération des eaux de lavage de la machine à traire pour lavage des sols, stockage des eaux de pluie, dispositif de désinfection de l'eau	Montant d'invest. maxi pris en compte : 4 000 €	
14. conditions de travail	adaptation de la machine à traire, stockage concentré à la ferme, aplatisseur, vidéo-surveillance, contention (box de vêlage, d'insémination ou d'infirmierie, couloirs de contention, portes de contention, corral au pré pour génisses), nurserie, distributeur automatique de lait, équipements pour silo (enrouleur bâche, filet protection, sac-boudin)	Montant d'invest. maxi pris en compte : 15 000 €	
	bureau (construction et aménagement), mobilier, informatique, logiciel de gestion du troupeau	Invest. maxi pris en compte 6 500 € (dont maxi 2 500 € pour meubles/informatique et 400 € pour logiciel)	
15. bien-être animal	ventilation dynamique, brumisateurs, brosses électriques, matelas pour logettes	Montant d'invest. maxi pris en compte : 4 000 €	

2. Accompagner les créations et évolutions de sociétés

21. Installation en société hors cadre familial	appui juridique, fiscal, calcul de valeur de part, honoraires de notaire, prestations d'accompagnement technique et/ou humain dans le cadre d'un regroupement	Taux d'aide : 30 % (40 % si un des intéressés est un nouvel installé) Aide maxi : 2 100 € (2 800 € si nouvel installé)
22. Regroupement d'exploitations dans le cadre d'une société		
23. Evolution de société avec maintien de la main d'œuvre		

3. Contribuer à l'amélioration génétique des troupeaux

Pour bénéficier de cette aide, le taux d'IA testage doit être au moins de 12% sur la campagne 2007, 15 % sur les campagnes suivantes.	8 € par dose d'IA issue d'une liste de taureaux établie par une commission réunie annuellement par Génétic'A.
--	--

4. Promouvoir l'image de la filière lait de Dordogne

Sensibilisation des enfants sur la filière lait et les métiers du lait par des éleveurs, dans le cadre d'actions conduites par la commission <i>découverte des métiers du lait</i> de la FDPL
Promotion de l'élevage périgourdin par la participation aux concours nationaux : 300 € par animal présenté en concours

Conditions générales :

La bonification Jeune Agriculteur ou Nouvel Installé (JA ou NI) s'applique à tous les exploitants de moins de 50 ans affiliés à la MSA depuis moins de 5 ans. Pour les personnes morales la bonification est accordée si au moins un associé remplit ces conditions.

Les bénéficiaires s'engagent à **maintenir la production laitière pendant 3 ans.**

Les bénéficiaires doivent être engagés dans la **Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage.**

Pour les investissements de plus de 3000 € HT sur la machine à traire, il est demandé de faire réaliser un **contrôle CERTITRAITE** lors de la mise en route de l'installation.



Renseignements et réalisation des dossiers :

Chambre d'Agriculture – ASSELDOR

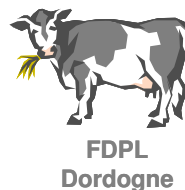
4 place Francheville
24 016 Périgueux
Tél. : 05 53 45 47 55

Votre technicien du **Contrôle Laitier**

Financier :

CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE

2 rue Paul Louis Courier
24019 Périgueux
Tél. : 05 53 06 80 09



ASSELDOR



Plan Départemental Bovin Lait

Préserver l'environnement
et les ressources énergétiques
Améliorer des conditions de travail
Développer les formes sociétares
Améliorer le niveau génétique
Communiquer sur les filières

2008 -2010